1. *Débitrice:*
   FC BAULMES 1940 SA, c/o Association FC Baulmes, Grand-Rue 48, **1446 Baulmes**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au 11.06.2009
3. *Commissaire:* Stéphan Margelisch, p.a. CAPEX Conseils SA, CP 68 à 1009 Pully
4. *Remarques:* Date d'octroi du sursis: 19 décembre 2008
   Délai pour les productions: 20 jours dès publication, sous peine d'être exclu des délibératIons relatives au concordat.
   Les créanciers sont invités à produire leurs créances par écrit accompagnées des pièces justificatives, à l'adresse du commissaire au sursis.
   Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant la période du sursis concordataire.
   L'assemblée des créanciers est convoquée le 29 avril 2009 à 10 h. 00 au Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois à Yverdon-les-Bains.

   Stephan Margelisch, p.a. Capex Conseil SA
   1009 Pully

(04862528)